

COMPTE RENDU de la 5ème réunion : 27 février 2021

Ordre du jour de cette réunion :

- Modification/validation du règlement intérieur fait a la dernière réunion
- Discussions sur les fiches de présentation d'un projet et fiche de suivi
- Discussion sur les critères pour choisir un projet

Règlement intérieur

Suite au mail de **Philippe** sur « quelle est la forme de retour d'une validation/refus d'un projet par la Conseil Municipal ? » : La décision sera inscrite dans le compte rendu du CM. Ce dernier justifiera sa décision en cas de refus, modification, compléments d'informations...

Suite au mail de **Jean-Pierre** :

Pour la confidentialité, les membres de la CEM présent ce jour étaient d'accord de laisser un peu de liberté à ce sujet pour pouvoir sonder la population sur certains projets.

Cependant, il ne s'agit pas de dire « nous allons faire » mais plutôt de présenter le projet comme une éventualité « si ce projet était mis en place... ». La proposition de phrase de Jean-Pierre paraît trop stricte.

Pour la composition, (je note la faute!), « les personnes extérieures » sont mentionnées au paragraphe « groupe de travail » dans les « règles de fonctionnement ».

Pour la durée, nous avons rajouté une phrase à ce sujet dans le préambule.

Pour l'engagement, ce sujet paraît assez clair au groupe. « le respect de la charte » est mentionnée dans la composition.

En ce qui concerne l'idée de faire un vote citoyen pour que ce soit la population qui choisisse les projets à réaliser et non la CEM directement, le groupe trouve cette démarche trop lourde (organisation) et trop longue. Libre au CM de le demander pour certains projets, s'il le souhaite.

Nous avons donc effectué des modifications sur le RI (surlignées en bleu). Monsieur le Maire travaille sur une petite présentation (surligné en jaune au départ du préambule). Elle a été lue et validée au CM du 4 mars. Je vous la ferai suivre dès que je l'aurais.

Les 3 seuls critères pour devenir membres sont donc résider à Aynac, être inscrit sur la liste électorale et déposer une candidature.

La liste des noms/prénoms des 19 membres actuels sera mise en annexe du RI.

Il a été rappelé que le fonctionnement du groupe pour les projets :

- la CEM détermine un projet à réaliser
- 1 petit groupe de membres se portent volontaires pour travailler dessus
- ce petit groupe présente son travail à la CEM
- la CEM valide ou apporte des modifications au projet
- le projet est validé par la CEM
- (on en a pas parlé mais présentation au CM à cette étape ou plus tôt?)
- mise en action

Annexes : « fiche présentation d'un projet » et « fiche de suivi » (travail de Marlène)

Présentation d'un projet (Marlène et Monique) :

A partir partir des infos de Marlène, voici ce qu'à retenu le groupe :

- 1- Un constat : demande de la population...
 - 2- Des objectifs : pour qui ? Pour quoi ? Quelle pédagogie (apprentissage, réflexion...)?
 - 3- Des moyens (humains, financiers, logistiques...) : comment ?
 - 4- Un cadre temporel : un calendrier
 - 5- Le public visé
- Pour la CEM, faire une balance forces/faiblesses pour chaque projet pourrait être intéressant.

Monique nous a présenté une présentation de projet inspirée du concept SMART cité dans le RI. (annexe Monique). Chaque projet serait donc présenté selon ce modèle : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel. Il est possible de faire les 2 (une présentation pour la CEM, un autre format pour le CM) ou bien d'en choisir 1 des 2.

Fiche de suivi :

Nous n'en avons pas trop parlé finalement (ou j'ai mal pris mes notes...) : voir les exemples de Marlène (Annexe Marlène).

Critères de choix d'un projet

Étienne nous a présenté un tableau (annexe Etienne) que j'ai complété suite aux discussions de samedi. En gros, ce tableau permet de donner une note (= « score total ») à chaque projet. Le projet ayant la plus haute note serait donc le 1er à mettre en application. « L'importance » correspond à l'importance que nous donnons aux critères, indépendamment du projet (en exemple : la participation intergénérationnelle est plus importante qu'un impact sur du long terme... à vous de définir). « L'évaluation » est une note propre au projet. Le « score » correspond à la multiplication de « l'importance » x « l'évaluation ». Ce système de notation permettrait de pouvoir comparer les projets entre eux.

Chaque membre pourrait remplir chacune des fiches (une fiche par projet) chez lui (pour gagner du temps) ou en réunion et ensuite, les résultats seraient comparés et discutés avec l'ensemble du groupe.

Infos en vrac : des nouvelles idées...

Sur le projet « ramassage des déchets », contacter l'école et un expert du SYDED pour la journée d'action. (j'ai oublié d'en parler au maire, je le note pour la prochaine vague de questions)

A Thémines, devant la mairie, il y a un panneau d'informations avec une carte et des dépliants qui présentent la commune (sentiers, histoire, ruisseau, géographie...) → une idée pour Aynac.

Pourquoi pas demander la participation au propriétaire du Château pour certains projets.

Pour le projet Arboretum, il a été évoqué d'en parler à l'ancien professeur à l'initiative de l'arboretum, pour l'impliquer dans le projet s'il le souhaite (et il pourrait nous expliquer plein de choses à ce sujet).

Discussion autour de l'autonomie d'une commune (en eau, en alimentation...). De plus en plus de communes recherchent une autonomie face à l'évolution, entre autre, des conditions climatiques.

Nouvelle idée proposée : un « chapitre gastronomique », un repas proposé à la population par les agriculteurs d'Aynac (l'idée ne vient pas de moi).

Communication

Le groupe souhaite diffuser une lettre d'information aux habitants d'Aynac pour leur présenter rapidement la CEM (cf proposition de Monique)

Échanges avec le Maire (suite à vos questions)

La commune possède 8 ha de terres. Existe-t-il un projet dessus ? Reste-t-il des possibilités (2000m² pour le projet « verger » ou 5000 m² pour le projet « maraîchage ») ? Un bail est-il en cours sur ces terrains ?

Il n'y a pas de bail, mais il y a un projet sur cette surface qui ne laisserait pas de possibilité pour le projet « verger », « maraîchage » ou autres. (projet dont je n'en sais pas plus, pas encore présenté)

Le Maire donne son accord pour la diffusion d'une lettre d'information après relecture, ok aussi pour la création d'une boîte mail pour la CEM dont un membre sera responsable . En revanche, pour la page Facebook, il est en réflexion.

En ce qui concerne la possibilité de faire des réunions en soirée avec dérogation, il ne sait toujours pas, il doit se renseigner.

Lors des journées « actions », la responsabilité juridique est celle du maire. On se renseigne pour plus de précisions.

Les gens peuvent ramener leurs matériels. (petit rappel important sur l'inscription à l'avance des personnes souhaitant participer à ces journées).

Prochaine réunion : le 6 mars à 14h

Ordre du jour :

- Lettre d'information
- Retour sur le CM du 4 mars
- Fiche de présentation d'un projet (valider/modifier un prototype)

